

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à vingt heures, se sont réunis à la mairie de St Lumine de Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 16 mars 2023, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

Etaient présents : MM. Janik RIVIERE, Xavier GUILLOU, Valérie DRAN, Franck GASTINEAU, Marie-Françoise RIVIERE, Yannick BOVAGNET, Bruno CORMERAIS, Louissette CAILLON, Katia MONTAILLER, Stéphane BOURON, Emilie BREGAINT, Julie BAUDRY, Mathieu FRESLON, Tanguy CHATELLIER.

Absente excusée :

- Céleste MORISSEAU

Absents représentés :

- Hélène CADIOU qui a donné pouvoir à Tanguy CHATELLIER
- Audrey CHICHET qui a donné pouvoir à Louissette CAILLON
- Cosmin PLESAN donne pouvoir à Xavier GUILLOU
- Teddy PRIEUR qui a donné pouvoir à Franck GASTINEAU

Secrétaire de séance : Marie-Françoise RIVIERE

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – 202303204

Madame la Maire et Marie-Françoise RIVIERE commentent une hypothèse de budget primitif 2023 qui a été étudiée par la commission finances et a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire en conseil le 9 mars 2023 et qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Elles rappellent que le budget primitif 2023 comporte les restes à réaliser 2022 et la reprise des résultats de l'exercice 2022 selon la situation.

A l'appui du diaporama, une présentation générale du budget est proposée à l'Assemblée en évoquant les principaux programmes d'investissement qui seront lancés ou poursuivis cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 2 mars ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 9 mars ;

Considérant le projet du budget primitif pour l'exercice 2023 ;

Adopte,

- Le budget primitif 2023 du budget général de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

	Chapitre	Voté
011	Charges à caractère général	460 328,16
012	Charges de personnel et frais assimilés	873 947,45
014	Atténuation de produits	823,66
65	Autres de charges de gestion courante	210 213,05
66	Charges financières	43 787,65
67	Charges exceptionnelles	1 260,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	596,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00
023	Virement à la section d'investissement	276 280,64
042	Opérations ordre transfert entre sections	5 874,87
	TOTAL	1 903 111,48

Recettes

	Chapitre	Voté
013	Atténuations de charges	43 200,00
70	Produits services, domaine et ventes diverses	167 428,00
73	Impôts et taxes	912 107,00
74	Dotations et participations	481 752,00
75	Autres produits de gestion courante	25 500,00
76	Produits financiers	2,53
77	Produits exceptionnels	1 000,00
042	Opérations d'ordre transfert entre section	2 000,00
002	Résultat reporté	270 121,95
	TOTAL	1 903 111,48

Section d'investissement

Dépenses

	Chapitre	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total voté
20	Immobilisations incorporelles	3 826,00	51 829,00	55 655,00
204	Subventions d'équipement versées	-	47 686,40	47 686,40
21	Immobilisations corporelles	8 785,92	106 017,12	114 803,04
23	Immobilisations en cours	217 590,91	285 571,14	503 162,05
16	Emprunts et dettes assimilées	-	101 802,00	101 802,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	-	2 000,00	2 000,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	-	386 050,55	386 050,55
	TOTAL	230 202,83	980 956,21	1 211 159,04

Recettes

	Chapitre	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total voté
13	Subventions d'investissement		41 057,00	41 057,00
16	Emprunts et dettes assimilées		310 000,00	310 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		40 395,98	40 395,98
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		536 050,55	536 050,55
165	Dépôts et cautionnements reçus		500,00	500,00
024	Produit des cessions d'immobilisations		1 000,00	1 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		276 280,64	276 280,64
040	Opérations ordre transfert entre section		5 874,87	5 874,87
	TOTAL		1 211 159,04	1 211 159,04

Accusé de réception en préfecture
044-214401739-20230323-202303204-DE
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023

Autorise,

- Madame le Maire, ou à défaut ses adjoints, à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

Certifiée exécutoire par la Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif de Nantes (6
Allée de l'île Gloriette-CS 24111-
440410 NANTES) dans un délai de
deux mois à compter de sa
publication et/ou sa notification.

Fait à St Lumine de Clisson, le 23 mars 2023

Marie-Francoise RIVIERE
Secrétaire de séance



Janik RIVIERE,
Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214401739-20230323-202303204-DE
Date de télétransmission : 27/03/2023
Date de réception préfecture : 27/03/2023